

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.ff.fr



YVELINES
TERRE DE FOOTBALL

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Composition

ALEXANDRE, AMINE, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LYDIA, MAEL,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
SARAH, WILLIAM

Lignes directes DYF

Compétitions
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37
Arbitrage & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 25
Discipline & Service civique
Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-21
Discipline & Dossiers FAFA
Amine ABRAÏCH : 01-80-92-80-26
Comptabilité
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGÉREAU
01 80 92 80 22
Service civique
Maël LE GOFF - 01-80-92-80-23
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27
Kévin HUE - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



EKISPORT



Yvelines
Le Département

INFORMATIONS DIVERSES	2-3
COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS	4-6
COMMISSION STATUTS / REGLEMENTS	6-8
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	8-10
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	10-11
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	11-13
COMMISSION C.D.T.I.S.	13
COMITE DE DIRECTION DU 12/11/2024	13-16

Relevés Clubs

La date limite de paiement était fixée au
Vendredi 20 décembre

Les clubs n'ayant pas encore effectué le paiement et n'ayant pas pris contact avec le District, sont passibles des amendes prévues au Règlement Sportif du D.Y.F.

Pour toute demande, merci d'adresser un mail à
administration@dyf78.ff.fr



AGENDA 2024 / 2025 JANVIER

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26

11/01/2025

Stage Arbitres Futsal au District

11 & 12/01/2025

Stage FAR à Clairfontaine

14/01 & 20/02/2025

CFI U10-U13 - Public Féminin uniquement au District

17 & 18/01/2025

CFI Gardien de But au District

22/01/2025

Formation continue des arbitres aux Mureaux

23/01/2025

CFI U10-U13 au District

Formation Initiale à l'Arbitrage 4ème et dernière session 2024 / 2025

Le 31 janvier : 19h30 - 21h30

Les 1er et 2 février : 8h30 - 17h00

Le 7 février : 19h30 - 21h30

Les 8 et 9 février : 8h30 - 17h00

Lieu : District 78

Inscription individuelle : [S'inscrire !](#)

Inscription par le club : [S'inscrire !](#)



La Commission du
Football Diversifié
vous souhaite une

Bonne Année 2025

Pour la deuxième année, la Fédération Française de Football organise deux événements nationaux de Foot en Marchant (Walking Football) avec une finalité les 21 et 22 juin 2025 à Clairefontaine en Yvelines.

Le premier sera un événement loisir à partir de 14 ans sans limite d'âge et ouvert à la mixité. Il sera basé sur le résultat sportif à 60% et sur l'esprit sportif à 40%.

Le deuxième sera un événement compétition ouvert au plus de 50 ans (hommes - femmes) ou seul le résultat sportif comptera.

Vous pouvez créer une équipe pour le tour de qualification départemental à un des deux événements qui aura lieu le dimanche 23 mars 2025 à Condé sur Vesgre et qui sera qualificatif pour la phase régionale, le 26 avril 2025 à Morfondé. Nous enverrons un lien d'inscription dans le courant du mois de janvier à tous les clubs.

Ces deux événements seront ouverts à tous les licenciés en possession d'une licence Loisir, Libre, Entreprise ou Futsal.

Si vous voulez découvrir le Foot en Marchant (Walking Football) ou vous entraîner pour les événements cités ci-dessus, venez

Dimanche 19 janvier 2025
de 9h45 à 13h00
à l'URBANSOCCER de Guyancourt
17 Quater Rte Troux

Vous pouvez venir seul(e) ou avec une équipe de 5 joueur(se)s. Pour une bonne organisation vous pouvez vous préinscrire en [cliquant ici](#)

Si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez nous contacter :

Thierry MORISSET au 06.17.65.21.31 ou par mail : administration@dyf78.fff.fr

LANCEMENT OPERATION COEUR DE FOOT

2024-2025





ORGANISEZ DES MAINTENANTS
UNE COLLECTE DE DONS DANS
VOS CLUBS

COLLECTE DE DENREES ALIMENTAIRES ET DE PRODUITS D'HYGIENE



DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL



COEUR DE FOOT 78



**Appel aux dons pour les
personnes dans le besoin**

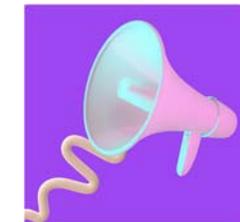
L'opération débute maintenant
On compte sur vous !

INScrivez
VOUS



Appel à candidatures

Le District des Yvelines de Football
recherche des complexes sportifs



FINALES FUTSAL Dimanche 11 Mai 2025

Critères requis :

- 1 gymnase pouvant accueillir les 9 finales
- Une tribune pour accueillir les spectateurs.
- Minimum 6 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir des véhicules et potentiellement des cars.

Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'évènement pour discuter des modalités et des exigences.

Dates à retenir :

11 mai date des finales Futsal

Contact :

Marc-Antoine KELLER
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 25

JOURNEE DU FOOT FEMININ Samedi 7 Juin 2025

Critères requis :

- 3 terrains au minimum pour accueillir plusieurs plateaux et animations.
- Minimum 8 à 10 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir les véhicules

Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'évènement pour discuter des modalités et des exigences.

Dates à retenir :

7 Juin 2025 : Journée du foot féminin

Contact :

Marc-Antoine KELLER
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 25

JOURNEE TOUTES FOOT Samedi 26 avril 2025

Critères requis :

- 1 terrain pour accueillir plusieurs plateaux et animations.
- Une salle de réunion
- Minimum 6 vestiaires disponibles pour les équipes.
- Un grand parking pouvant accueillir les véhicules.

Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'évènement pour discuter des modalités et des exigences.

Dates à retenir :

26 avril 2025 : Toutes Foot

Contact :

Sarah DEGAGE
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 21

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 06/01/25

Présents : MM. J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), R. PANARIELLO, , Mme N. OLLIVIER et Mme Y. RUPERT

Absent excusé : MM. P. GUILLEBAUX (CD) et G. LANDRIOT.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2EME RAPPEL
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

U14

D1-A DU 07/12/2024

28215805 VERNEUIL S/SEINE US 21 / VILLENES ORGEVAL 21

1ER RAPPEL

SENIORS

D5-B DU 15/12/2024

28230527 ENT. MAULE MEZIERES 2 / VERNEUIL S/SEINE US 2

U15

D1-C DU 21/12/2024

29566194 HOUILLES AC 2 / ETANG ST NOM ES 1

FORAITS AVISÉS 2EME FORAIT

U15

POULE C DU 21/12/2024

28408773 CARRIERES GRESILLONS 1

FORAITS AVISÉS 1ER FORAIT

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE A DU 20/12/2024

29917067 MANTOIS 78 FC 1

FORAITS COUPES NON AVISÉS

CY VETERANS

POULE U DU 22/12/2024

30061602 COIGNIERES FC 31

CY U14

POULE U DU 14/12/2024

29953743 VERNEUIL S/SEINE US 22

MATCHES REMIS

A JOUER LE 16/02/2025

SENIORS

D1-A

28214746 E. S. GUYANCOURT F. 1 / AUBERGENVILLE F.C 1

D5-A

29535198 JUZIERS F.C. 2 / INTERFOOT 78 1

VETERANS

D4-C

28248829 GAZERAN 31 / PERRAY FOOT. ES 31

U18

D2-A

28251628 HARDRICOURT US 21 / A.S. BUCHELOISE 21

A JOUER LE 23/02/2025

SENIORS

D3-A

28219363 VINSKY FCM 1 / AUBERGENVILLE F.C 2

A JOUER LE 01/03/2025

U14

D4-F

28283215 ESSARTS LE ROI AGS 21 / VIROFLAY U.S.M. 21

A JOUER LE 02/03/2025

SENIORS

D3-B

28219489 ESSARTS LE ROI AGS 1 / PLAISIROIS F.O. 2

D4-A

29148408 JUZIERS F.C. 1 / ENT. MEZIERES MAULE 2

U18

D3-A

29717219 CS ROSNY FOOTBALL 21 / MAURECOURT F.C. 21

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D4-B

28222856 POISSY FC 2 / VIROFLAY U.S.M. 1

U16

D2-A

28253353 LIMAY ALJ 22 / MARLY LE ROI U.S. 21

U15

(MATCHS NEUTRALISÉS
car pas d'impact sur la phase 2)

POULE C

29566197 ETANG ST NOM ES 1 / VILLENES ORGEVAL 1
29566202 ETANG ST NOM ES 1 / CARRIERES GRESILLONS 1

U14

D4-B

29558068 HOUILLES A.C. 24 / ECQUEVILLY E.F.C. 21

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE A

29917067 ENT. MEZIERES SERBIE 1 / MANTOIS 78 FC 1

POULE B

29917108 ENT. EPONE LAINVILLE 1 / VILLENES ORGEVAL 1
29917109 MAULOISE US 1 / MAURECOURT FC 1
29917116 MAULOISE US 1 / ENT. EPONE LAINVILLE 1

COURRIERS

FUTSAL

580789 CBPS 78 :

Courrier de la mairie nous informant de l'indisponibilité du gymnase le vendredi 21/02/25 pour le match futsal ci-dessous :

FUTSAL D1 DU 21/02/2025

29608746 CBPS 78 1 / LA TOILE 1

La Commission dit match à jouer à une date différente.

DEMANDES

SENIORS

D4-A DU 12/01/2025

29148418 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / ECQUEVILLY EFC 1

Proposition d'ECQUEVILLY d'inverser le match et de venir jouer sur leur synthétique, au vu de la météo annoncée.

La Commission est en attente de l'accord de GUERVILLE avant Vendredi 10 Janvier à 12H.

D4-B DU 12/01/2025

28222771 CARRIERES GRESILLONS 2 / BOUGIVAL FOOT 1

Demande de CARRIERES GRESILLONS pour reporter le match à une date ultérieure en raison de l'occupation des terrains et vestiaires.

La Commission dit match à jouer à 12H30 et l'autre match maintenu à 15H.

D5-D DU 19/01/2025

29552453 HOUILLES SO 3 / ETANG ST NOM ES 1

HOUILLES SO nous informe que ce match est prévu en même temps qu'un autre match de championnat SENIORS.

La Commission dit match à jouer le 12/01/2025.

D5-D DU 19/01/2025

29552456 CROISSY US 2 / VELIZY ASC 2

VELIZY nous informe que ce match est prévu en même temps qu'un autre match de championnat SENIORS.

La Commission dit match à jouer le 12/01/2025.

D5-E DU 19/01/2025

28230840 ABLIS SUD 78 1 / COIGNIERES CITY ASFC 1

Les 2 équipes ayant 2 matchs SENIORS de prévus le 19/01,

La Commission dit match à jouer le 12/01/2025.

U16

D4-B DU 12/01/2025

29722103 MESNIL LE ROI AS 1 / HOUILLES AC 4

Demande de MESNIL LE ROI pour jouer à 11H30.

La Commission est en attente de l'accord de HOUILLES AC avant Vendredi 10/01 à 12H.

U14

D4-B DU 11/01/2025

29558070 CHANTELOUP LES V. US 2 / ANDRESY FC 1

Demande de CHANTELOUP pour jouer à 12H30 en raison de l'occupation des terrains.

La Commission donne son accord.

CC SENIORS

POULE UNIQUE DU 12/01/2025

30083571 EPONE USBS 2 / RAMBOUILLET YVELINES 2

Demande de EPONE pour jouer à 12H30 en raison de 2 matchs de coupes à 15H.

La Commission donne son accord.

CY SENIORS F A 11

POULE UNIQUE DU 11/01/2025

30062411 VELIZY AS 1 / AS ROSNY FOOTBALL 1

Demande de VELIZY pour jouer à 16h en raison de la disponibilité du terrain.

Accord écrit de ROSNY.

La Commission donne son accord.

CY U16

POULE UNIQUE DU 12/01/2025

30086416 LES MUREAUX OFC 2 / SARTROUVILLE ES 1

Demande de LES MUREAUX pour jouer à 11H en raison de l'occupation des terrains.

La Commission donne son accord

DÉTECTIONS U14

Samedi 11 janvier 2025

U14

Compte tenu de joueurs retenus pour la détection, du 11/01/25, les matches suivants sont à jouer à une date ultérieure (Article 24.2 du R.S. du DYF) :

D4-F DU 11/01/2025

28283219 MAGNY 78 FC 21 / ST CYR AFC 21

D4-C DU 11/01/2025

29561324 MAISONS LAFFITTE FC 22 / MESNIL LE ROI AS 21

CY U14

Compte tenu de joueurs retenus pour la détection du 11/01/25, les matches suivants seront à jouer le Mercredi 15/01/2025 à 19H :

30088655 MONTIGNY LE BX AS 21 / ELANCOURT OSC 22

30088658 ECQUEVILLY ESC 21 / LIMAY ALJ 23

30088660 FCRH LA VESGRE 21 / MONTESSON US 21

30088661 MUREAUX OFC LES 21 / ENT. EPONE MEZIERES 21

30088663 HOUILLES AC 22 / CARRIERES S/S US 21

TIRAGE COUPES

CC VETERANS

2EME TOUR

Dimanche 22 Décembre 2024

ERRATUM

Suite à un problème informatique, le match suivant n'apparaissait pas :

* PECQ US LE 32 / CELLOIS CS 32

Par conséquent, ce match aura lieu le dimanche 12/01/25 à 9H30 pour définir l'adversaire de CARRIERES S/SEINE en 1/8ème et celui-ci se jouera le Mercredi 15/01 à 20h.

CY VETERANS

1/8ÈME

Dimanche 12 Janvier 2025

CC VETERANS

1/8ÈME

Dimanche 12 Janvier 2025

CY U15

1/8ÈME

Dimanche 12 Janvier 2025

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCÉDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

L'APPLICATION FMI N'EST PLUS MISE À JOUR SUR LE STORE GOOGLE. IL FAUT DÉSORMAIS LA TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT VIA UN LIEN APK.

► **LIEN N°1 OU LIEN N°2**

COURRIER D'ANDRESY AS

La Commission rappelle que tous les courriers doivent être émis depuis la messagerie officielle du Club.

Pour résoudre votre problème, nous vous conseillons de vider le cache (paramètres, ...) et réinstaller ensuite l'application.

Pour information les dernières versions valides sont les suivantes :

Apple Store : 3.9.0

Android : 3.9.0.0

VETERANS

D4-B DU 15/12/2024

28248650 MESNIL LE ROI A.S. 31 / VERSAILLES 78 FC 31

Pris note du rapport de MESNIL LE ROI.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

D5-B DU 15/12/2024

29770584 MESNIL LE ROI A.S. 32 / CONFLANS PORTUGAIS 32

Pris note du rapport de MESNIL LE ROI.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U18

D3-B DU 22/12/2024

29717439 HOUILLES A.C. 23 / PECQ US LE 21

Pris note du rapport de l'arbitre officiel.

La tablette n'a pas été fournie.

La Commission sanctionne l'équipe de HOUILLES AC d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U16

D3-A DU 01/12/2024

28253598 AUBERGENVILLE F.C 21 / ANDRESY F.C. 21

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe de ANDRESY d'une amende de 20€ (annexe 2 DU RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

D4-A DU 22/12/2024

29721975 BOUAFLE /FLINS ENT. 21 / BONNIERES FRENEUSE 21

Pris note du rapport de BOUAFLE.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U15

POULE A DU 14/12/2024

29613223 ENT.EPÔNE MÉZIÈRES 1 / MUREAUX O.F.C.

Pris note de l'état de la FMI.

La Commission décide de ne pas sanctionner et transmet le dossier à FFF.

POULE C DU 07/12/2024

28408795 CARRIERES GRESILLONS 1 / TRAPPES ES 1

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe de CARRIERES GRESILLONS d'une amende de 20€ (annexe 2 DU RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

U14

D4-E DU 30/11/2024

29561611 VELIZY ASC 22 / VALLEE 78 F.C. 22

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe de VELIZY d'une amende de 20€ (annexe 2 DU RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

CY VETERANS

POULE UNIQUE DU 22/12/2024

30061601 ANDRESY F.C. 31 / VILLEPREUX F.C. 31

Pris note du rapport de ANDRESY.

L'arbitre officiel a oublié le mot de passe de la rencontre ce qui a empêché de clôturer la FMI.

La Commission décide de ne pas sanctionner et transmet le dossier à la CDA.

POULE UNIQUE DU 22/12/2024

30061602 COIGNIERES F.C. 31 / VERSAILLES 78 FC 31

Pris note du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission sanctionne l'équipe de COIGNIERES d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CY U14

POULE UNIQUE DU 14/12/2024

29953748 MANTOIS 78 FC 23 / BONNIERES FRENEUSE 21

Pris note du rapport de MANTOIS.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

FUTSAL SENIORS

D1-A DU 07/12/2024

29608753 A.S.J. ACHERES 1 / C.B.P.S. 78 1

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe de ASJ ACHERES d'une amende de 20€ (annexe 2 DU RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

DEMANDE DE RAPPORTS

CDM

D2-A DU 08/12/2024

29552254 CARRIERES GRESILLONS 5 / E. S. GUYANCOURT F. 5

RAPPEL : La Commission demande à un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Réunion du 12/12/2024

Présents : MM. FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), MOLLER Didier (secrétaire), MM.CORNUAULT Jean-Claude, DELESCHAUX Alain, GUICHETEAU Didier et LAUBY Henri-Claude.

Excusés : Mme TECHER Isabelle, MM. DUPONT Jean-François (CD) et HOUZE Michel

Non excusé : M. MIRA Kamel.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL DE LA COMMISSION

***EVOCATION :** Article 187.2 des Règlements Généraux repris à l'article 40.15 du Règlement Sportif du DYF

Cas d'évocation possibles par la *Commission Compétente* :

- participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match
- inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club
- acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements
- inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert
- infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football qui prévoit qu'est passible des sanctions prévues à l'article 4 du Règlement Disciplinaire, tout assujéti au sens dudit Règlement qui a fraudé ou tenté de frauder, notamment sur l'identité d'un joueur, dissimulé ou omis une information, produit un faux ou fait une fausse déclaration.

IMPORTANT

La Commission attire l'attention des signataires (capitaines, Dirigeant-Responsables, arbitres) des feuilles de match : Leurs signatures attestent de l'exactitude des informations contenues sur ces feuilles de match, notamment le rôle des joueurs inscrits comme remplaçants.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D4B du 15/12/2024

28222751 BOUGIVAL FOOT 1 / MAURECOURT FC 2

Après lecture du rapport de MAURECOURT FC 2 portant sur l'exercice de la fonction d'arbitre-assistant pour le club de BOUGIVAL FOOT 1.

La Commission transmet à BOUGIVAL FOOT pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 09/01/2025 à 12h00.

La Commission demande un rapport à :

- M. l'Arbitre DYF : quel a été le remplacement de l'arbitre-assistant, la minute, le rôle du joueur n°14 de Bougival Foot 1
Sa réaction à la protestation du capitaine de Maurecourt FC 2, la teneur et la minute à laquelle ce dernier s'est manifesté.
- M. l'Observateur DYF : gestion du remplacement de l'arbitre-assistant de Bougival Foot 1 par l'Arbitre DYF observé.

La Commission transmet à la CDA

D4C du 15/12/2024

28220985 RAMBOUILLET YVE. FC 2 / MONTIGNY LE BX AS 2

Lecture du rapport de M. le Délégué DYF suite à l'absence de piquets de coin.

Le club n'a pas été en capacité de les mettre.

Amende : 20€ (5€ x 4) à RAMBOUILLET YVELINES

Motif : manque piquets de coin (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

D5C du 15/12/2024

29552447 CROISSY US 2 / ST CYR AFC 1

Réclamation de ST CYR AFC 1 portant sur l'ensemble des joueurs de CROISSY US 2 ayant pu participer à la dernière rencontre de l'équipe supérieure qui ne jouait pas ce jour (article 7.10 du Règlement Sportif du DYF).

L'annotation dans la partie « *observation d'après match* » ne constitue pas une réserve au sens de l'article 30 du Règlement Sportif du DYF.

Article 30.14 :

Réclamations

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs participant à la rencontre, dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées, pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.13.

Article 30.13 :

Les réserves (ou réclamations), pour être valables, doivent être confirmées par lettre recommandée ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club (@lpiff.fr), au Secrétariat du District des Yvelines de Football dans les 48 heures ouvrables suivant le match (24 heures ouvrables pour les Coupes).

Retenant que le club de ST CYR AFC a envoyé sa contestation par mail le 18/12/2024 à 16H46.

La Commission dit :

Réclamation irrecevable.

Nota : en tout état de cause l'équipe supérieure jouait le même jour

U18

D2A du 01/12/2024

28251622 BUCHELOISE AS 21 / CARRIERES S/SEINE US 21

Demande d'évocation de BUCHELOISE AS 21 en date du 19/12/2024 portant sur la participation du joueur LE FOLL Roméo de CARRIERES S/SEINE US, licence 2547015600, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à CARRIERES S/SEINE US pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 09/01/2025 à 12h00.

Nota : Rémi FERREY et Henri-Claude LAUBY n'ont pas participé à l'ouverture du dossier.

D2A du 15/12/2024

28251629 MUREAUX OFC 22 / BUCHELOISE AS 21

Réserves de BUCHELOISE AS 21 portant sur le nombre de joueurs mutés des MUREAUX OFC 22.

Après vérification,

Le joueur VAZ SILVA MENDES Per, licence 9603596284 enregistrée le 12/07/2024, est muté

Le joueur GASSAMA Djibril, licence 254774989 enregistrée le 15/07/2024, est muté

Le joueur BASSE MENDY Pascal, licence 2547818237 enregistrée le 09/07/2024, est muté

Le joueur TROCHET Camille, licence 2547138847 enregistrée le 14/07/2024, est muté

Au regard de l'article 7.4.c du Règlement Sportif du DYF :

« *Dans toutes les compétitions officielles des catégories U 12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors-période normale au sens de l'article 92.1 desdits Règlements Généraux* ».

En conséquence :

La Commission dit :

Réserves recevables mais non fondées

Résultat acquis sur le terrain MUREAUX OFC 22 / BUCHELOISE AS 21 3/1

Débit : 43.50€ à BUCHELOISE AS

Motif : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Nota : Rémi FERREY et Henri-Claude LAUBY n'ont pas participé au débat, ni à la délibération.

D3A du 15/12/2024

29717230 CS ROSNY FOOTBALL 21 / POISSY FC 22

Mail de MAISONS LAFFITTE FC selon lequel CS ROSNY FOOTBALL 21 aurait inscrit trop de joueurs mutés hors période.

Retenant l'article 30.14 du Règlement Sportif du DYF :

RÉCLAMATIONS : la mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la

voie d'une réclamation formulée, **uniquement par les clubs participant à la rencontre**, dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées, pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.13.

La Commission dit :

Réclamation irrecevable

A l'examen des feuilles de match depuis le début de saison, la Commission dit qu'il n'y a pas matière à évocation sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, au titre de l'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

U16

D4C du 15/12/2024

29722234 CHATOU AS 23 / MONTFORT USY 21

Réserves de MONTFORT USY 21 portant sur l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : joueur ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification,

Les joueurs MIXTUT Nahel et MAIGNAN Tom ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure CHATOU AS 22 le 08/12/2024 contre FCFF en D4B qui ne jouait pas le même jour suite au forfait général d'Elancourt OSC 22.

En conséquence :

La Commission dit :

Réserves recevables et fondées

Match perdu par pénalité à CHATOU AS 23 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à MONTFORT USY 21 (3 points, 1 but)

Débit : 43.50€ à CHATOU AS

Motif : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 50€ (25€ x 2) à CHATOU AS

Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières) DYF - Dispositions financières)

Amende : 8€ à MONTFORT FC

Motif : manque numéro de match (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

REPRISE DE DOSSIERS

SENIORS

D5D du 01/12/2024

29552440 ST CYR AFC 1 / BAILLY NOISY SFC 3

Annotation d'après match dans la rubrique « réserve technique » et mail de ST CYR Afc concernant le dirigeant de BAILLY NOISY Sfc 3.

Après lecture de la feuille de match et des mails du club.

Retenant l'article 30.14 du Règlement Sportif du DYF :

Réclamations : la mise en cause de la qualification et/ou de la participation **exclusivement des joueurs** peut, même s'il n'a pas été

formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs participant à la rencontre, dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées, pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.13.

S'agissant d'un dirigeant,
La Commission dit :
Réclamation irrecevable

VETERANS

D5E du 08/12/2024

29456430 PERRAY FOOT ES 32 / POIGNY LA FORET US 32

Réserves de PERRAY FOOT US 32 portant sur l'ensemble des joueurs de POIGNY LA FORET US 32, sans indication du motif.

Au regard de l'article 30.5 du Règlement Sportif du DYF :

« Les réserves doivent être motivées, c'est à dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'articles de règlements ne constituant pas une motivation suffisante ».

En conséquence, la Commission dit :
Réserves irrecevables.

Toutefois, à la lecture du mail de confirmation du PERRAY FOOT ES, la Commission instruit une réclamation au titre de l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF « Un joueur ne peut participer à un match de compétition du District des Yvelines de Football, dans une équipe inférieure de son club, s'il a pris part à la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain ».

Réponse de POIGNY LA FORET US, remerciements.

Après vérification,

Aucun joueur de POIGNY LA FORET US 32 n'a pas participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure POIGNY LA FORET US 31, qui ne jouait pas ce jour, contre MONTFORT FC 31 le 01/12/2024 en D3B ;

Nota, le joueur RAMOS ARNAUD FERREIRA Marco n'a pas participé à la rencontre de l'équipe supérieure puisqu'il est noté « n'a pas participé »

En conséquence :
La Commission dit :
Réclamation recevable mais non fondée

Résultat acquis sur le terrain PERRAY FOOT ES 32 / POIGNY LA FORET US 32 1/3

Débit : 43.50€ à PERRAY FOOT ES

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 8€ à PERRAY FOOT ES

Motif : manque catégorie, poule (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

U16

D3C du 17/11/2024

28253766 MONTIGNY LE BX AS 22 / NEAUPHLE PONT. RC 78 21

Demande d'évocation de MONTIGNY le Bx AS 22 portant sur le joueur ARAM GARELLI Naël titulaire d'une licence 9604862396 enregistrée le 17/08/2024 non mutée alors qu'il était licencié au club recevant la saison dernière.

Après vérification,

Ce joueur détenait une licence 2023/24 n°9602366874 sous le patronyme d'ARAM Naël

Le joueur a obtenu une licence 9604862396 enregistrée le 17/08/2024, sous le nom d'ARAM GARELLI Naël, sans cachet mutation hors période.

Réponse de NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78, remerciements.

Réponse du Commission Régionale Statuts et Règlements Contrôle des Mutations de la Ligue, qui lors de sa réunion du 19/12/2024, a annulé la licence du joueur.

A la lecture de la feuille de match en rubrique, la Commission retient que le joueur ARAM GARELLI Naël n'a pas participé à la rencontre puisqu'il est noté « n'a pas participé ».

La licence 2024/25 a été faite de façon dématérialisée, le club a attesté les déclarations du tuteur légal selon lesquelles il s'agissait d'une nouvelle personne, engageant ainsi sa responsabilité.

Après vérification des feuilles de match, sur 3 d'entre elles, la Commission constate la participation :

Du joueur ARAM GARELLI Naël

Du joueur CALVAO ALVES Claudio licence 2548449547 enregistrée le 16/10/2024, muté hors période

Au regard de l'article 7.4.c du Règlement Sportif du DYF :

« Dans toutes les compétitions officielles des catégories U 12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors-période normale au sens de l'article 92.1 desdits Règlements Généraux ».

En conséquence, la Commission dit :

***Match U16 D4C 29722246 du 10/11/2024 NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78 22 / MONTFORT USY 21**

Perdu par pénalité à NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78 22 (-1 point, 0 but), pour en attribuer en gain à MONTFORT USY 21 (3 points, 1 but)

***Match U16 D4C 29722220 du 01/12/2024 MESNIL ST DENIS ASL 22 / NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78 22**

Perdu par pénalité à NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78 22 (-1 point, 0 but), MESNIL ST DENIS ASL 22 conserve 3 points, 8 buts acquis sur le terrain

***Match U16 D4C 29722243 du 08/12/2024 NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78 22 / VERSAILLES 78 FC 26**

Perdu par pénalité à NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78 22 (-1 point, 0 but), pour en attribuer en gain à VERSAILLES 78 FC 26 (3 points, 3 buts)

Débit : 43.50€ à NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78

Motif : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 75€ (25€ x 3) à NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78

Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières) DYF - Dispositions financières)

Nota : Didier MOLLER n'a pas participé au débat, ni à la délibération.

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion du 6 janvier 2025

Présents : M. Thierry BOKOBZA (Président), MM, Thierry COLOMBO Jean-Eric INACIO, Laurent PATRIGEON, Stéphane PILLEMONT, Mmes Monique ELISABETH, Laetitia GRIVOT.

Absents excusés : MM., Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Tony GABIER, Michel LOUVEL, Luis PEDRO GOMES, Mme Yvane JONAS.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

ETANG ST NOM ES

Le club nous informe qu'il ne pourra accueillir de plateaux/rencontres raison de la chute d'un arbre sur son terrain qui est donc fermé.

La Commission prend note, merci de nous préciser les rencontres à reporter (ou à inverser avec l'accord des clubs adverses).

CATEGORIE U8-U9 PLATEAUX U9

Pour consulter le premier plateau de l'année 2025 : [cliquez ici](#)

92511123 du 11/01/25 : ETANG ST NOM ES

Le club nous informe qu'il ne pourra accueillir ce plateau en raison de la chute d'un arbre sur son terrain. Accord du CHESNAY 78 pour accueillir.

La Commission dit plateau à jouer au CHESNAY 78 FC.

92511112 du 11/01/25 : JUZIERS FC

Le club nous informe ne pouvoir recevoir ce plateau, son terrain étant fermé. Accord d'ECQUEVILLY EFC pour accueillir, mais à 12h00.

En attente de l'accord de GARGENVILLE STADE.

VILLENES ORGEVAL FC

Pour des raisons d'encadrement, le club demande à ne pas participer aux plateaux de la phase en cours.

La Commission prend note. Elle vous demande la possibilité de maintenir le plateau prévu sur vos installations ce samedi 11 janvier avant prise en compte.

CATEGORIE U10-U11

CRITERIUM DEPARTEMENTAL

MONTFORT FC

Demande du club pour engager une équipe supplémentaire en U10/ U11 pour la prochaine phase.

La Commission prend note et intégrera l'équipe en phase 2.

Poule C du 21/12/24

29930640 : POISSY FC 3 / PSG 1

Le club de POISSY FC nous informe qu'il ne peut nous transmettre la feuille de jonglerie, car le club adverse n'a pas voulu réaliser l'épreuve avant la rencontre.

La Commission demande au club du PARIS SAINT GERMAIN FC ses explications pour le lundi 13/01 avant 12h00.

CATEGORIE U12-U13 FESTIVAL FOOT

Pour consulter la programmation de la journée du 11 janvier, [cliquez ici](#).

Pour rappel, l'horaire officiel de début des plateaux est 16h00.

Demandes de dérogation horaire validées par la Commission

03 : MANTOIS 78 FC : 14h00
10 : BONNIERES/FRENEUSE FC : 14h00
14 : CHATOU AS : 15h00
16 : CLAYES SOUS BOIS : 14h00
18 : LIMAY ALJ : 14h00
24 : BOIS D'ARCY AS : 14h00
27 : PLAISIROIS FO : 14h00
38 : FONTENAY ST PÈRE AS : 14h00
45 : MONTIGNY LE BX AS : 14h00
46 : NEAUPHLE PONT. RC : 14h00
49 : MAUREPAS AS : 14h00
52 : ESSARTS LE ROI AGS : 14h00
59 : BEYNES FC : 14h00
60 : CELLOIS FC : 14h00
61 : CRAVENT FC : 14h00
72 : FEUCHEROLLES USA : 14h00

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U9

Amende après rappels au club d'accueil : 20€

Annexe 2 RS DYF
Plateaux du 07/12/24

924120706 COIGNIERES (ST ARNOULT/ YVELINES/ VERS. JU)
924120715 ECQUEVILLY (GUERVILLE/ ARNOVILLE/ BEYNES)
924120719 JOUY EN JOSAS (MAGNY/ VERSAILLES)
924120723 NEAUPHLE PONCHARTRAIN(LE PERRY/MAUREPAS)
924120726 VELIZY (MONTIGNY/ BOIS D'ARCY)

U8-U9 ESPOIRS

Amende après rappel : 20€

Annexe 2 RS DYF

Rencontres du 07/12/24

Fiche récapitulative

2203 : MUREAUX O.F.C (BAILLY NOISY SFC,VERSAILLES 78 FC)

Fiche équipe

MUREAUX O.F.C. LES
CONFLANS FC
SARTROUVILLE ES
TRAPPES E.S

CHALLENGE DEPARTEMENTAL U10

Rappel avant amende

Plateaux du 14/12/24

P02T1 FONTENAY LE FLEURY FC 21/ CARRIERES S/S US 21/
MANTES VIVONS FOOT 21/VALLEE 78 FC 21
P03T1 RAMBOUILLET FC 21/BONNIERES FRENEUSE FC 21/
ACHERES FC 21/MUREAUX OFC 21
P05T1 ANDRESY FC 21/FEUCHEROLLES USA 21/LOUVECIENNES
AS 21/YVELINES US 21
P08T1 VERNEUIL US 21/MAISON LAFFITTE FC 21/MANTOIS 78 FC
21/BUC FOOT AO 21
P11T1 ISSOU AS 21/CHANTELOUP US 21/MONTESSON US 21/
LIMAY ALJ 21

U11-CHALLENGE REGIONAL

Rappel avant amende

Plateaux du 14/12/24

P18T1 CRAVENT FC 1/VERNEUIL US 1/FOURQUEUX AS 1/
INTERFOOT 1
P19T1 MANTOIS 78 FC 1/CARRIERES GRE AS 1/MAUREPAS AS 1

FEUILLES MATCHES MANQUANTES

U10-U11 DPTAL

Amende après rappels au club d'accueil : 51,50€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 07/12/24

29926732 AUBERGENVILLE F.C 2 - MANTOIS 78 FC 4
29927452 RAMBOUILLET YVELINES 2 - MESNIL ST DENIS ASL 3
29930547 GARGENVILLE STADE 3 - CRAVENT F.C. 1
29930638 SARTROUVILLE ES 3 - MONTESSON U.S. 3

U12-U13 DPTAL

Erratum YF 1827 : Annulation amende

Rencontres du 30/11/24

U12

29931833 – PLAISIROIS FO 23 / CROISSY US 22

U13

29931762 – PLAISIROIS FO 2 / CROISSY US 2

Amende après rappels au club d'accueil : 51,50€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 07/12/24

U12

29931241 – HOUILLES AC / ISSOU AS

U13

29932373 – HOUILLES SO / CARRIERES SUR SEINE US

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Amende après rappels au club d'accueil : 20€

Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement

Rencontres du 07/12/24

U11 POULE E

LIMAY ALJ 1 /AUBERGENVILLE FC 1

Pénalité aux 2 clubs : -1 pt

CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Amende après rappels au club d'accueil : 20€

Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement

Rencontres du 07/12/24

U12

POULE C

MAGNY 78 FC / PECQ US

Pénalité aux 2 clubs : -1 pt

POULE D

HOUILLES AC / FONTENAY FLEURY FC

Pénalité au club recevant : HOUILLES AC : -1 pt

POULE F

MONTESSON US / BAILLY NOISY SFC

Pénalité au club recevant : MONTESSON US : -1 pt

U13

POULE A

MANTOIS 78 FC POISSY FC

Pénalité aux 2 clubs : -1 pt

POULE B

MONTESSON US LIMAY ALJ

Pénalité au club recevant : MONTESSON US : -1 pt. LIMAY vainqueur (4 en score d'épreuve).

POULE D

AUBERGENVILLE FC ELANCOURT OSC

Pénalité au club recevant : AUBERGENVILLE FC: -1 pt.
ELANCOURT OSC 0,5 point (0 en score d'épreuve)

INFRACTION ENCADREMENT

CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Rencontres du 07/12/24

U10

FONTENAY FLEURY : Erreur administrative. Infraction annulée.

ANOMALIE FEUILLES PLATEAUX

CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

FOURQUEUX AS 21 / EPONE USBS 21 du 30/11

La commission annule la décision publiée dans YF 1827. Les feuilles ayant été envoyées dans les temps.

CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

ST GERMAIN FC 1 / PECQ US 1 du 07/12

La commission décide de donner une pénalité de - 1 point aux deux équipes.

Motif : Manque totaux des résultats de la jonglerie.

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du lundi 06 janvier 2025

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JOURNÉE DU FOOT FÉMININ

La Commission est à la recherche d'un site d'accueil pour la Journée du Football Féminin qui aura lieu samedi 7 juin 2025.

TOUTES FOOT

La Commission est à la recherche d'un site d'accueil pour l'opération TOUTES FOOT qui aura lieu samedi 26 avril 2025.

COUPES DES YVELINES FUTSAL

La Commission recherche des gymnases pour l'organisation de ces coupes. Vous pouvez retrouver les inscriptions en cliquant ici.

Voici les dates prévisionnelles :

- U15F : 1er mars 2025
- U13F : 15 février 2025
- Finales : 11 mai 2025

PLATEAUX FUTSAL

Le plateau futsal des catégories Fillofoot et U11F est annulé faute de gymnase disponible

REPORTS DU 23/11/2024

Les rencontres Séniors F à 8 sont reportées au 11 janvier 2025.

PLATEAU U6F/ U7F

Suite au nombre très faible de clubs et de licenciées inscrits pour le plateau du 07 décembre 2024, la Commission reporte ce plateau au printemps 2025.

FOOT A 5

Le plateau U11F à 5 du 11 Janvier 2025 est en ligne dans le module Foot Animation Loisirs

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

CRITERIUM U11F A 8

Rencontres du 14/12/2024

Premier rappel avant amende

29727174 Poissy FC - Mantois 78 FC
29727217 Plaisirois F.O - Voisins FC

CRITERIUM U13F A 8

Rencontres du 14/12/2024

Premier rappel avant amende

29759271 Rambouillet Yvelines - Montigny Le Bx As
29759272 ES Guyancourt F - Clayes Ss/Bois USM
29727100 Voisins FC - Rambouillet Yvelines
29727038 Montesson US - Marly Etang
29727039 Voisins FC - Chesnay 78 FC Le
29727036 Mureaux OFC - Poissy FC
29726981 Guerville Arnouville - Verneuil S/Seine US
29726982 Poissy FC - FCFPIF

RAPPELS FMI

- L'utilisation de la FMI est obligatoire pour tous les matchs de critérium, des U11F aux Senior F (annexe 10 du R.S. du D.Y.F.).

- En cas d'impossibilité exceptionnelle, utiliser une feuille de match papier (à fournir par le club recevant) en y faisant figurer TOUTES les informations (n° de match, date, compétitions, etc.) au recto et au verso.

- Lorsque la FMI n'a pas été utilisée, le motif doit faire l'objet d'un rapport envoyé au District.

- En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission du Football Féminin sur la base du rapport fourni, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à une amende et/ou à la perte du match par pénalité (annexe 10 du R.S. du D.Y.F. rubrique Sanctions).
- La saisie des remplacements sur la feuille de match est obligatoire.

Nous vous rappelons également que dans la catégorie U13F, la fonction d'arbitre assistant doit obligatoirement être assurée par une des joueuses remplaçantes de l'équipe (s'il y en a). Ce temps d'arbitrage ne doit pas excéder un quart du match en temps cumulé pour une même joueuse. C'est le nom de la première joueuse remplaçante assurant cette fonction qui doit être indiqué sur la FMI.

L'arbitrage à la touche par des joueuses remplaçantes est également possible dans les autres catégories.

CHALLENGE UI F

Tirage du premier tour du challenge : 13 Janvier 2025
Plateaux à jouer le 08 février 2025

RENCONTRES A JOUER

SENIORS F A 8

CRITERIUM POULE A

à jouer le 15 février 2025

- GARGENVILLE STADE / SARTROUVILLE ES

Avec l'accord des deux clubs, la rencontre peut être avancée

CRITERIUM POULE B

à jouer le 15 février 2025

- VALLEE 78 FC / VOISINS FC

Avec l'accord des deux clubs, la rencontre peut être avancée

U18F A 8

CRITERIUM POULE UNIQUE

à jouer le 11 janvier 2025

- BREVAL LONGNES / FOURQUEUX

- MONTESSON IUS 2 / LIMAY ALJ 1

à jouer le 15 février 2025

- LIMAY ALJ 1 / ROSNY SUR SEINE CSM 1

U15F A 8

CRITERIUM POULE B

à jouer le 11 janvier 2025

- MUREAUX OFC 2 / LIMAY ALJ 1

à jouer le 01 février 2025

LIMAY ALJ 1 / POISSY FC 3

U13F A 8

CRITERIUM POULE A

à jouer le 25 janvier 2025

- FCFPIF 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1

COUPES DES YVELINES FUTSAL

U18F

SAMEDI 4 JANVIER 2025

Equipes qualifiées en coupe des Yvelines futsal

PLAISIROIS FO
MANTOIS 78 FC

FORFAITS AVISÉS

Coupe futsal du 04/01/2025

U18F

FONTENAY LE FLEURY FC

FORFAITS NON AVISÉS

Coupe futsal du 04/01/2025

U18F

POISSY FC
LIMAY ALJ

SENIORS F

DIMANCHE 5 JANVIER 2025

Equipes qualifiées en coupe des Yvelines futsal

ELANCOURT OSC
ROSNY S/SEINE CSM

FORFAITS AVISÉS

Coupe futsal du 04/01/2025

SENIORS F

MANTOIS 78 FC
BEYNES FC

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion restreinte du 06/01/2025

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protégés tibias sont obligatoires.

Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau, merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

RESULTATS DES PLATEAUX

U13

Dimanche 22 Décembre 2024

PLATEAU DE BUC

QUALIFIES : BUC; PLAISIROIS
Forfait non avisé: CARRIERES GRESILLONS 1&2

U14

Samedi 4 Janvier 2025

PLATEAU D'ECQUEVILLY

QUALIFIES : REVES D'ENFANCE 2 ; LIMAY ALJ 1
LES MUREAUX; VERNEUIL US 2

U16

Dimanche 5 Janvier 2025

PLATEAU D'ECQUEVILLY

QUALIFIES : LIMAY ALJ 1; POISSY FC 2

PLATEAU DE QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

U12

Samedi 15 Février 2025

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux
Rue Louis Phélypeaux
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

ANDRESY FC 1
CARRIERES GRES. 2
VERNEUIL US 1
CBPS

POULE B

ANDRESY FC 2
CARRIERES GRES. 1
VERNEUIL US 2
POISSY FC

~~~~~  
Dimanche 23 Février 2025

#### PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports  
Rue de la Beauce  
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC  
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

MONTFORT/USY 1  
PLAISIROIS FO 2  
ST GERMAIN FC 1  
BUC FOOTBALL AO

#### POULE B

MONTFORT/USY 2  
PLAISIROIS FO 1  
ST GERMAIN FC 2  
MESNIL ST DENIS ASL

**Samedi 1 Mars 2025**

**PLATEAU DE LIMAY**  
Gymnase Guy Moquet  
Rue Charles Tellier  
78520 LIMAY

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00**  
Buvette et restauration sur place

**POULE A**

LIMAY ALJ 1  
MANTOIS 78 FC 2  
REVES D'ENFANCE 1  
AUBERGENVILLE FC 2  
LES MUREAUX OFC 1

**POULE B**

LIMAY ALJ 2  
MANTOIS 78 FC 1  
REVES D'ENFANCE 2  
AUBERGENVILLE FC 1  
LES MUREAUX OFC 2

~~~~~

Dimanche 13 Avril 2025

PLATEAU 1/2 FINALE

U13

Samedi 22 Février 2025

PLATEAU D'ELANCOURT
Palais des Sports
Rue de la Beauce
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

REVES D'ENFANCE 1
VERNEUIL US 2
ASJ ACHERES
POISSY FC
LES MUREAUX OFC 1

POULE B

REVES D'ENFANCE 2
VERNEUIL US 1
ANDRESY FC
CARRIERES SUR SEINE
LES MUREAUX OFC 2

~~~~~

**Samedi 26 Avril 2025**

**PLATEAU 1/2 FINALE**

**U14**

**Samedi 1 Février 2025**

**PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY**

Gymnase de Provence  
Rue St Honoré  
78955 CARRIERES SOUS POISSY

**RESPONSABLE : Abdel MESTARI**  
Tél: 06 84 64 32 40

**HORAIRE DU PLATEAU 12H30 à 18H00**

**POULE UNIQUE**

CARRIERES GRESILLONS 1  
CARRIERES GRESILLONS 2  
POISSY FC  
ST GERMAIN FC 1  
ST GERMAIN FC 2  
CHAMBOURCY ASM

~~~~~

Dimanche 2 Février 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase de Provence
Rue St Honoré
78955 CARRIERES SOUS POISSY

RESPONSABLE : Abdel MESTARI
Tél: 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 12H30 à 18H00

POULE UNIQUE

ASJ ACHERES
FONTENAY FC 1
FONTENAY FC 2
PLAISIROIS FO 1
PLAISIROIS FO 2
CBPS

~~~~~

**Dimanche 2 Février 2025**

**PLATEAU DE BOIS D'ARCY**  
Gymnase Colette Besson  
7 Rue Etienne Jules Marais  
78390 BOIS d'ARCY

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 13H00 à 18H00**

**POULE UNIQUE**

VOISINS FC  
ST CYR AFC 1  
ST CYR AFC 2  
ELANCOURT OSC 1  
ELANCOURT OSC 2  
VILLIERS LE MAHIEU

~~~~~

Samedi 19 Avril 2025

PLATEAU 1/2 FINALE

U16

Dimanche 16 Février 2025

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux
Rue Louis Phélypeaux
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

MONTIGNY LE BX 1
FONTENAY FC 2
ST CYR AFC 1
ASJ ACHERES

POULE B

MONTIGNY LE BX 2
FONTENAY FC 1
ST CYR AFC 2
ECQUEVILLY E.F.C.

~~~~~

Samedi 22 Février 2025

**PLATEAU DE VERNOUILLET**  
Gymnase Philippe de Dieuleveult  
Route de Chapet  
78540 VERNOUILLET

**RESPONSABLE : Loïc JOUBERT**  
Tél: 06 27 52 90 75

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00**  
Buvette et restauration sur place

| <u>POULE A</u>    | <u>POULE B</u>    |
|-------------------|-------------------|
| VERNEUIL US 1     | VERNEUIL US 2     |
| CARRIERES Gres. 2 | CARRIERES Gres. 2 |
| ST GERMAIN FC 1   | ST GERMAIN FC 2   |
| BREVAL            | MANTOIS 78 FC     |

~~~~~

Dimanche 20 Avril 2025

PLATEAU 1/2 FINALE

NOUVELLES PRATIQUES

19 Janvier 2025

TOURNOI FOOT EN MARCHANT
(WALKING FOOTBALL)

Urban Soccer - Guyancourt
17 Quater Rte Troux
78280 GUYANCOURT

HORAIRE DU TOURNOI 9H45 à 13H00

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

COMMISSION RESTREINTE DU 06/01/2025

EXTRAIT DU PV DE LIGUE

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENTS

BUC - STADE ANDRÉ DUFRANNE 2 - NNI 781170102

L'éclairage de cette installation est classé niveau E6 jusqu'au 25/12/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 11/12/2024. La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 07/11/2024. Au regard des éléments transmis :

Type de sources : IM
Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 124 Lux
U1h (EhMin/EhMax) : 0.47
U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.73

La CRTIS propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/12/2026

VERSAILLES - STADE DE PORCHEFONTAINE 2 - NNI 786460202

L'éclairage de cette installation est classé niveau E6 jusqu'au 25/12/2024. Contrôle de l'éclairage effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 02/12/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 22/11/2024. Au regard des éléments transmis :

Type de sources : IM
Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 160 Lux
U1h (EhMin/EhMax) : 0.22 (mini pour E6 : 0.4)
U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.51 (mini pour E6 : 0.6)

La CRTIS propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 09/12/2026

VERSAILLES - STADE DE PORCHEFONTAINE 3 - NNI 786460203

L'éclairage de cette installation est classé niveau E6 jusqu'au 25/12/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 02/12/2024. La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 02/12/2024. Au regard des éléments transmis :

Type de sources : IM
Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 149 Lux
U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.61

La CRTIS propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/12/2026

CHANGEMENT DE NIVEAU DE CLASSEMENTS

SARTROUVILLE - STADE DE TOBROUK - NNI 785860301

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 22/02/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 06/12/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 19/11/2024. Au regard des éléments transmis :

Type de sources : IM
Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 68 Lux
U1h (EhMin/EhMax) : 0.23
U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.40

La C.R.T.I.S ne peut pas proposer un classement de l'éclairage de cette installation

AVIS PREALABLE

ST CYR L ECOLE - PARC DES SPORTS LELUC 4 - NNI 785450104

La C.R.T.I.S accuse réception de la demande d'avis préalable pour la réalisation d'un éclairage.

Afin de compléter le dossier, la Commission demande :

La plan côté de l'aire de jeu (avec implantation des mâts)

Une étude d'éclairage complète Tableau d'inclinaison des projecteurs
Tableau des taux d'éblouissement (points GR)

COMITÉ DE DIRECTION DU 12 NOVEMBRE 2024 EN VISIOCONFÉRENCE

Président de Séance : Brice PARINET

Secrétaire de Séance : Jean-François DUPONT (Secrétaire Général)
Présents : Florant BAUDOIN, Dorette ELANGUE, Jean-Eric INACIO, Jean-Pierre LEDUC, Jean-Jacques LENAFF, Thierry MOURAUX, Ali SAHALI, Sandrine SANCHEZ, Victor SIMON et Valérie TARDIVEL

Absents excusés : Chrystel FERRY, Pierre GUILLEBAUX, Frédéric LECLERC, Pascal MAILLE et Marc MALOISEL

Assistent : Gabriel HENRY (Vice-Président Délégué de la C.D.A.), William MARISSAL (Directeur Général du District) et David REMISSE (C.T.D.P.P.F.)

1. Les finances

Après avoir entendu le rapport d'audit réalisé par Monsieur GODIN, commissaire aux comptes, les comptes du District sont arrêtés et approuvés à l'unanimité par le Comité de Direction. Le procès-verbal du Comité de Direction en date du 3 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 15/10

Le procès-verbal du Comité de Direction en date du 15 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

3. Informations du Président

La Ligue de Paris-Île-de-France de Football :

Brice PARINET revient sur le déroulement de l'installation du nouveau Comité de Direction, élu le 5 octobre 2024. Il informe les membres du Comité, de la volonté du Président de la Ligue à s'appuyer davantage sur les présidents des Districts franciliens dans le cadre de la nouvelle gouvernance de la Ligue.

Il avise également les membres du comité qu'un recours, relatif aux élections de la Ligue, a été évoqué lors de ce Comité par le Président de la Ligue, et que l'instance régionale est dans l'attente de celui-ci.

Enfin, il informe le Comité de la présence du Président ainsi que de la Directrice Générale de la Ligue à l'occasion de l'assemblée générale du District le vendredi 29 novembre 2024.

4. Les ententes

William MARISSAL, Directeur général du District, présente l'ensemble des nouvelles ententes aux membres du Comité de Direction.

EPONE USBS & LAINVILLOIS FC

+45 ans – Club support : EPONE USBS

MEZIERES AJSL & SERBIE US

+45 ans – Club support : MEZIERES AJSL

MEULAN CN & GUITRANCOURT ASF

+45 ans – Club support : MEULAN CN

AUTEUILLOIS AS & VILLIERS LE MAHIEU AS

Catégorie U13 – Club support : AUTEUILLOIS AS

VERNEUIL US & VERNEUIL PORTUGAIS

Catégorie U10-U11 – Club support : VERNEUIL US

CERNAY LA VILLE AS, BONNELLES AS & 17 TOURNANTS US

Catégorie U11 – Club support : CERNAY LA VILLE AS

HOUDANAISE REGION FC, VESGRE AS & GAMBAIS AS

Catégorie U13 – Club support : HOUDANAISE REGION FC

GAMBAIS AS & VESGRE AS

Catégorie U11 – Club support : GAMBAIS AS

L'ensemble de ces ententes sont adoptées à l'unanimité.

5. Règles d'intégration des inscriptions hors délais sur des plateaux

Brice PARINET revient le courrier qu'il a reçu en provenance d'un Club s'étant inscrit en retard sur un plateau et sur la position de la Commission de Football d'Animation. Il regrette que certains Clubs, dont il s'agit pour eux d'une première inscription en retard, ne puissent pas bénéficier d'une forme de souplesse de la part du District. Il indique également que cette situation a tendance à favoriser des rencontres qui ne soient pas officielles et dont le District n'a pas de marge d'action notamment en cas d'incident.

La parole circule et après les interventions notamment de Jean-Éric INACIO et de Thierry MOURAUX, il est rappelé la nécessité de ne pas alourdir le travail de la Commission de Football d'Animation, celui-ci étant déjà particulièrement important.

Pour ce faire, il est décidé, à l'unanimité, que la Commission fera preuve de souplesse envers les Clubs qui s'inscriraient en retard, dès lors qu'il s'agit du premier écueil en la matière et que les plateaux ne seront pas encore constitués par ladite Commission. Le Comité, demande également à la Commission de Football d'Animation d'ouvrir une réflexion sur la possibilité ou non de réintroduire les Clubs inscrits hors-délais pour compléter les plateaux existants.

6. Le dispositif du service civique en faveur des Clubs

William MARISSAL fait un point d'étape sur le dispositif du service civique en faveur des Clubs. Un récapitulatif des demandes est présenté. A ce jour, l'ensemble des places disponibles ont été attribuées ce qui représente 60 services civiques mis à disposition par la S.D.J.E.S et le District des Yvelines.

7. Point sur les actions des référents de secteur

Madame Dorette ELANGUE présente un bilan des actions par référent de secteur et fait un retour sur la réunion qui s'est tenue en visioconférence sur le déploiement du dispositif. Rappelons que les référents de secteurs sont les interlocuteurs privilégiés des Présidents de Clubs et qu'ils ont pour tâche de faire le lien en le District et ces derniers.

Les prochaines réunions de secteur auront lieu :

- Secteur 5 : 20 décembre 2024, à Fontenay le Fleury, à 19h00
- Secteur 2 : 10 janvier 2025, lieu à déterminer
- Secteur 4 : 31 janvier 2025, à Carrières-sur-Seine, à 19h00
- Secteur 7 : 12 février 2025, lieu à déterminer

8. Le plan départemental de lutte contre la violence

Brice PARINET présente le plan de lutte dont l'adoption sera proposée aux Clubs dans le cadre de la prochaine Assemblée générale d'hiver du District. Compte tenu des multiples incidents ayant marqué le début de saison (rixes sur un parking entre des joueurs, arbitre de District agressé, vestiaire envahi par des spectateurs, etc.), le District, condamne sans réserve toute forme de violence et décide de les combattre au travers d'un plan de lutte départementale. Ce plan repose sur quatre piliers :

- ✓ Identification des violences
- ✓ Prévention des risques
- ✓ Sanctions ciblées et proportionnées
- ✓ Accompagnement des Clubs en difficultés

Après présentation de ce plan, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Comité de Direction.

9. Proposition de modification des statuts

Brice PARINET présente les modifications aux Statuts du District. Conformément à l'article 19 « **modifications des statuts du District** » des statuts de notre Association : « *Toute modification ne peut être apportée aux présents Statuts que par l'Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée par le Président du District à la demande du Comité de Direction ou par le quart des représentants des clubs membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le quart des voix. Elle doit au préalable être soumise à la F.F.F. pour vérification de sa conformité aux statuts-types.* ».

Aussi le Comité de Direction propose-t-il la modification des Statuts portant sur l'article 14.1 « **composition du Bureau** » et sur la création d'un **Collège des Président de Clubs**.

ARTICLE 14.1 « COMPOSITION DU BUREAU »

Dans le cadre du changement de l'organisation du District des Yvelines de Football, en six pôles d'activités, le Comité de Direction propose aux Clubs la nomination d'un Vice-président supplémentaire au sein du Bureau. Chaque membre du Bureau étant en charge d'un pôle d'activité, exception faite du Président et du Secrétaire Général, il apparaît nécessaire d'augmenter le nombre de membre du Bureau d'une unité, le passant ainsi de sept membres à huit.

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Article 14 Bureau</p> <p>14.1 Composition</p> <p>Le Bureau du District comprend 7 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Président du District ; - un Vice-Président Délégué ; - un Vice-Président ; - un Secrétaire Général ; - un Trésorier Général ; - un Secrétaire Général Adjoint ; - un Trésorier Général Adjoint. 	<p>Article 14 Bureau</p> <p>14.1 Composition</p> <p>Le Bureau du District comprend 8 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Président du District ; - un Vice-Président Délégué ; - deux Vice-Présidents ; - un Secrétaire Général ; - un Trésorier Général ; - un Secrétaire Général Adjoint ; - un Trésorier Général Adjoint.

ARTICLE 17 LE COLLEGE DES PRESIDENTS DE CLUB

Dans sa volonté de consulter davantage les Clubs et de les intégrer dans la gouvernance du District, le Comité de Direction propose à l'Assemblée générale la création d'un Collège des Présidents de Club. Ce collège sera un organe de réflexion et de concertation en vue d'impliquer directement les Clubs dans le processus de décision du District.

Il sera sollicité sur des projets structurels conduit par le Comité de Direction et dans l'application du plan d'actions pour lequel il a été élu. Il sera également amené à travailler sur des sujets de société primordiaux et relatifs à notre pratique

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>TITRE.III FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION</p> <p>Article 11 Organes du District</p> <p>Le District comprend les organes suivants qui contribuent à son administration et à son fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Assemblée Générale ; - Le Comité de Direction ; - Le Bureau. <p>Le District est représenté par le Président qui est membre du Comité de Direction.</p> <p>Le District constitue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une Commission de surveillance des opérations électorales ; - toutes les Commissions obligatoires ou utiles au fonctionnement du District. 	<p>TITRE.III FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION</p> <p>Article 11 Organes du District</p> <p>Le District comprend les organes suivants qui contribuent à son administration et à son fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Assemblée Générale ; - Le Comité de Direction ; - Le Bureau. <p>Le District est représenté par le Président qui est membre du Comité de Direction.</p> <p>Le District constitue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une Commission de surveillance des opérations électorales ; - toutes les Commissions obligatoires ou utiles au fonctionnement du District. <p>- un Collège des Présidents de Club</p>

<i>Texte actuel</i>	<i>Nouveau texte proposé</i>
	<p>TITRE.III FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION</p> <p>Article 17 Le Collège des Présidents de Club</p> <p>17.1 Composition</p> <p>Le Collège des Présidents de Club comprend 21 membres, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18 Présidents de Club dont au moins 4 femmes, - le Président du District, - le Secrétaire Général, - le Directeur Général. <p>Le Collège des Présidents de Club-comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Président d'un Club spécifique Futsal ; - Un Président d'un Club spécifique Loisir, participant au Critérium du lundi soir ; - Seize Présidents de Club issus de chacun des sept secteurs établis dans le cadre du programme des référents de secteur, à raison d'un Club au minimum par secteur, ainsi répartis : - Trois clubs comptant moins de 200 licencié(e)s, - Huit clubs comptant de 200 à 500 licencié(e)s, - Cinq clubs comptant plus de 500 licencié(e)s. <p>Il est tenu compte du nombre de licencié(e)s des clubs tel que constaté au 30 juin de la saison précédant la nomination des membres du Collège.</p> <p>Les membres du Comité de Direction du District peuvent assister aux réunions du Collège des Présidents de Club.</p> <p>17.2 Conditions de nomination</p> <p>Peut faire partie du Collège des Présidents de Club tout Président d'un Club ayant son siège sur le territoire du District, sauf s'il est concerné par une des interdictions d'être candidat telles qu'elles figurent à l'article 13.2.1 des présents Statuts.</p> <p>17.3 Modalités de nomination</p> <p>Les membres du Collège des Présidents de Club sont nommés par le Comité de Direction, sur proposition du Président du District.</p> <p>17.4 Mandat</p> <p>Le mandat du Collège des Présidents de Club est de 4 saisons et expire en même temps que le mandat du Comité de Direction. Les membres sortants sont rééligibles.</p> <p>Le Collège des Présidents de Club est renouvelable en totalité après chaque renouvellement du Comité de Direction.</p> <p>Tout membre qui perd sa qualité de Président de Club ou qui ne remplit plus les conditions telles qu'elles figurent à l'article 13.2.1 des présents Statuts perd de facto la qualité de membre du Collège des Présidents de Club.</p> <p>En cas de vacance d'un siège, le Comité de Direction procède à la nomination d'un nouveau membre dans le respect des dispositions de l'article 17.2. Le mandat du membre ainsi nommé expire à la même échéance que celui de l'ensemble du Collège des Présidents de Club.</p> <p>17.5 Attributions</p> <p>Le Collège des Présidents de Club est un organe consultatif. Il rend un avis sur les questions qui lui sont soumises par le Président du District.</p> <p>Le Collège des Présidents de Club est aussi une instance de réflexion à laquelle le Président du District peut demander la rédaction de rapports ou de notes à l'attention du Comité de Direction.</p> <p>17.6 Fonctionnement</p> <p>Le Collège des Présidents de Club se réunit au moins 2 fois par saison sur convocation du Président du District.</p> <p>Les réunions peuvent avoir lieu, à titre exceptionnel, par voie de visioconférence</p> <p>En cas d'absence du Président du District, le Collège des Présidents de Club est présidé par le Secrétaire Général.</p> <p>Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président de séance et le secrétaire. Ils sont conservés au siège du District et publiés sur le site internet du District.</p>

Les actuels articles 17 à 23 des Statuts deviennent les articles 18 à 24.

L'ensemble de ces modifications aux statuts du District est adopté à l'unanimité.

10. L'ordre du jour des Assemblées générales du 29/11/2024

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX STATUTS DU DISTRICT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION, AU TITRE DE MEDECIN, EN REMPLACEMENT DE M. PASCAL MAILLE, DEMISSIONNAIRE

2. ALLOCUTION DU PRESIDENT

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JUIN 2024

4. PRESENTATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2024

5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (Rapport général et rapport spécial)

6. APPROBATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2024

7. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 / 2024

8. RESULTAT DE L'ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION

9. PRESENTATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE

10. INTERVENTION DU SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DES YVELINES

11. INTERVENTION DE M SANDJAK PRESIDENT DE LA L.P.I.F.F.

Le Comité de Direction adopte l'ordre du jour des Assemblées Générales du District qui se tiendront le 29/11/2024, au siège du District

11. Technique

David REMISSE (CTD PPF) présente le bilan des actions techniques.

- CFI U10-U13 : 04 octobre et 30 octobre Présentiel
- CFI U6-U9 : 25 octobre et 26 novembre Présentiel

Les CFI à venir :

- CFI U10-U13 - 12 novembre et 12 décembre Présentiel
- CFI U6-U9 - 03 décembre et 23 janvier Présentiel
- CFI Seniors - 14 novembre et 17 décembre Présentiel

- CFI U14-U19 - 19 novembre et 19 décembre Présentiel

Non réalisé :

- CFI U6-U9 Mineurs - 23 octobre et 23 décembre Présentiel
- CFI Gardien de But - 27 et 28 octobre Présentiel

Les certifications réalisées (CFF et CFI) :

- Certification CFI U6-U9 (29/08-05/09/2024)
- Certification CFI U6-U9 (26/09-03/10/2024)
- Certification CFI U10-U13 (29/08-05/09/2024)
- Certification CFI U10-U13 (05/12-12/12/2024)
- Certification CFI U14-U19 (29/08-05/09/2024)
- Certification CFI U14-U19 (26/09-03/10/2024)
- Certification CFI Seniors (29/08-05/09/2024)
- Certification CFI Seniors (26/09-03/10/2024)

Les certifications à venir (CFF et CFI) :

- Certification CFF1, 2, et 3 (le 1er mars)
- Certification CFF1, 2, et 3 (le 21 mai)
- Certification CFI U6-U9 (05/12-12/12/2024)
- Certification CFI U14-U19 (05/12-12/12/2024)
- Certification CFI Seniors (05/12-12/12/2024)

Les certifications non réalisées (CFF et CFI) :

- Certification CFF (1, 2 et 3) du 6 Novembre date ultérieure à placer

Les journées complémentaires Diplômes Fédéraux

- Diplôme Fédéral Coach Jeunes - 29 novembre Présentiel encadré par 1 salarié et 1 commissaire technique

12. Arbitrage

Monsieur Gabriel HENRY, Vice-président délégué de la C.D.A présente l'évolution de l'effectif des arbitres départementaux. A date, le District compte 262 arbitres, ce qui constitue une baisse de 9.34% par rapport à la saison précédente. Brice PARINET rappelle l'importance du rôle de la C.D.P.A dans la fidélisation des arbitres.

Il est également fait une présentation du stage des filières arbitrage régional qui sera conjointement organisé avec les Districts du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine les 10, 11 et 12 janvier 2025 au Centre national du Football de Clairefontaine en Yvelines.

Enfin Gabriel HENRY explique aux membres du Comité de Direction la réforme des concours d'entrée de la L.P.I.F.F et de la F.F.F.

13. Les licences

Le tableau des effectifs des licences est présenté à l'ensemble du Comité de Direction. Le District compte à ce jour 42806 licenciés soit une augmentation de 3.67%.

14. Nomination

Le Comité procède à la nomination de Monsieur Robert MALM à la Commission Technique.

15. Questions diverses

Victor SIMON : Informe le Comité de Direction de la tenue du stage des observateurs en arbitrage du District le 16 novembre 2024.

Ali SAHALI : Informe les membres du Comité de Direction de sa volonté de piloter le projet des observateurs des éducateurs en collaboration avec la Commission Technique. Il demande au Président la date de la prochaine réunion de ladite commission. Brice PARINET lui répond que celle-ci sera réunie dès lors que le prochain Président sera nommé par le Comité de Direction.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 30.

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.